

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/73
1^{er} décembre 1999

(99-5336)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Déclaration de M. Michael Maue Secrétaire au commerce et à l'industrie

1. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser les chaleureux remerciements de ma délégation au Comité d'organisation de Seattle et au Secrétariat de l'OMC pour l'organisation de cette importante réunion. Malgré les perturbations qui ont retardé l'ouverture des travaux de cette Conférence ministérielle, les événements de ces derniers jours ont souligné la nécessité pour cette auguste assemblée de faire en sorte que la libéralisation des échanges ait des résultats tangibles qui soient largement perçus comme étant compatibles avec l'objectif d'un développement écologiquement durable et avec l'équité pour tous les participants.
2. Le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient pleinement les objectifs consistant à garantir des normes appropriées en matière d'environnement et de travail, dont nous avons tellement entendu parler au cours des derniers jours, mais il estime que la définition de ces normes doit se faire dans le cadre de la politique nationale. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît les normes internationales généralement acceptées qui sont établies dans le cadre d'instances telles que l'Organisation internationale du travail. Elle est signataire des accords sur les normes fondamentales du travail, s'efforce de maintenir des normes élevées en matière d'environnement et reconnaît les critères sanitaires internationaux lorsqu'ils existent. Cependant, avec les autres pays en développement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée rejette catégoriquement l'idée selon laquelle un pays, si grand ou si puissant soit-il, a le droit d'imposer aux autres Membres de l'OMC ses normes en matière de travail et d'environnement.
3. La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît l'existence d'un mandat clair issu du Cycle d'Uruguay pour que soient lancées des négociations sur les questions figurant dans le programme incorporé. À notre avis, tous les Membres auraient grand intérêt à ce que des négociations commencent le plus tôt possible sur les questions agricoles ainsi que le secteur des services.
4. La Papouasie-Nouvelle-Guinée pense que l'élimination des subventions à l'exportation sur certains produits agricoles tels que les huiles alimentaires sera extrêmement bénéfique pour certains de ses habitants les plus pauvres, qui exportent des produits des huiles de cacao, de coprah et de palme. Mais nous reconnaissons aussi qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement qui sont importateurs nets de produits alimentaires et sont aux prises avec des difficultés de balance des paiements conjuguées aux effets d'une libéralisation plus poussée du commerce agricole et nous demandons aux Membres de concrétiser la décision sur les pays importateurs nets de produits alimentaires.
5. La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime, avec d'autres pays en développement, qu'il est manifestement nécessaire de revoir l'application de nombreux Accords issus du Cycle d'Uruguay pour s'assurer que certains des déséquilibres qui ont été créés seront corrigés. L'époque où les pays en

développement acceptaient ce qui était décidé par les grands pays développés est désormais bel et bien révolue.

6. Les réductions tarifaires sont essentielles pour faciliter les échanges, mais les pays en développement doivent être autorisés à les appliquer progressivement dans le temps afin de pouvoir prendre les mesures et adopter les politiques appropriées pour s'adapter à ces changements.

7. Je voudrais maintenant évoquer la politique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière de commerce international, qui a quatre points d'appui. Le premier et le plus important a été le renforcement du système commercial multilatéral.

8. La Papouasie-Nouvelle-Guinée était membre *de facto* du GATT et elle est devenue Membre fondateur de l'OMC en 1996. Elle reste attachée au renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles et à la pleine intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans ce système.

9. Le deuxième pilier sur lequel repose la politique commerciale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est la notion de régionalisme ouvert telle que l'expriment les responsables de l'APEC. Le troisième pilier de la politique commerciale est l'élaboration d'arrangements d'intégration régionale avec le Groupe de pays mélanésiens "Fer de lance" et, finalement, avec tous les pays insulaires membres du Forum. Enfin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste un ferme partisan des arrangements commerciaux non réciproques tels que SPARTECA (Accord de coopération commerciale et économique pour la région du Pacifique Sud) et la Convention de Lomé, qui l'ont aidée ainsi que d'autres pays en développement à mettre en place des industries à vocation exportatrice.

10. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a suivi une politique agressive de libéralisation sur la base du principe de la nation la plus favorisée qui se traduira par des baisses spectaculaires des droits de douane d'ici à l'an 2006, année où le droit le plus élevé sera de 40 pour cent. Cette année, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a également introduit un régime de taxe sur la valeur ajoutée générateur de recettes fiscales destinées à remplacer les pertes de recettes dues à la libéralisation commerciale.

11. Enfin, je voudrais maintenant aborder la question de l'accession des pays en développement et des pays les moins avancés. Comme nous l'avons déjà dit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est attachée à la pleine intégration des pays en développement et des pays les moins avancés au système commercial multilatéral. Comme d'autres Membres de l'OMC, elle pense que les progrès ont été insuffisants pour ce qui est de l'accession des pays en développement et des pays les moins avancés. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est en particulier très préoccupée par les exigences déraisonnables que l'on impose à Vanuatu dans le cadre de son processus d'accession et elle demande instamment aux autres Membres de l'OMC d'accepter l'ensemble de mesures présenté récemment au Groupe de travail de l'accession de Vanuatu, le 18 octobre 1999. Nous demandons instamment aussi à tous les Membres de l'OMC d'entamer un examen complet du processus d'accession dans l'intention précise de créer une procédure rapide d'accession pour les pays les moins avancés. Nous soutenons pleinement l'accession d'autres pays insulaires du Pacifique, notamment le Samoa et les Tonga, que nous serons heureux d'accueillir.

12. Mesdames et Messieurs les Membres de l'OMC, observateurs et invités, je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de présenter la déclaration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.
